

<p style="text-align: center;"><b>INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Championnat de France 2021</b> <b>Voile Radiocommandée de la classe « 1 Mètre »</b> <b>1<sup>er</sup> au 4 juillet 2021</b> <b>Autorité organisatrice : Yacht Club du Calais</b> <b>Avec l'Association Française de la Classe 1 Mètre</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Grade 3</b></p>		<p style="text-align: center;"><b>SAILING INSTRUCTIONS (SI)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>French Championship 2021</b> <b>Radiosailing IOM class</b> <b>01-04 July 2021</b> <b>Organizing authority: Yacht Club du Calais</b> <b>With the French One Meter National Class</b> <b>Association</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Grade 3</b></p>
<p><b>Préambule</b></p> <p><i>En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- s'engage à respecter :<ul style="list-style-type: none"><li>- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,</li><li>- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;</li></ul></li><li>- est conscient :<ul style="list-style-type: none"><li>- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,</li><li>- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,</li><li>- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants ;</li></ul></li><li>- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'AO ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.</li></ul>		<p><b>Preamble</b></p> <p><i>By participating in this event, in the context of the COVID19 pandemic, each competitor shall:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Undertake to observe:<ul style="list-style-type: none"><li>- Protective measures and social distancing, and, should a minimal distance of 1 meter can't not be maintained, wear face coverings.</li><li>- All the complementary arrangements laid down by the Ministry of Sports, FFVoile and the OA.</li></ul></li><li>- Be aware of:<ul style="list-style-type: none"><li>- The risk of contamination aggravated by the proximity of individuals, especially when sailing within a crew or in another situation of proximity of less than 1 meter without appropriate reinforced protective measures.</li><li>- Despite the implementation of reinforced protective measures, sailing may expose to a health hazard, such as COVID-19 contamination.</li><li>- That all these measures aim at preserving health and physical abilities of all the sailors participating;</li></ul></li><li>- Accept that, despite the arrangements taken and assets committed, the OA cannot ensure a full protection against COVID-19 exposure or contamination.</li></ul>

<p>La mention [NP] (No Protest) dans une règle des IC signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).</p> <p>La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.</p>		<p>The notation [NP] (no protest) in a rule of the SI means that a boat can not protest another boat for a breach of the rule. This amend RRS 60.1(a).</p> <p>The notation [DP] in a rule of the SI means that a penalty for a breach of the rule may, at the discretion of the protest committee, be less than disqualification.</p>
<p>La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.</p>		<p>The regatta is the reflection of our practice. Inappropriate behavior of competitors may negatively impact this image. All participants are informed that their acts will be carefully looked at by the officials but also by the public. Please behave with dignity and respect.</p>
<p><b>RÈGLES</b></p>	<p><b>1</b></p>	<p><b>RULES</b></p>
<p>La régata est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les <i>règles</i> telles que définies dans les <i>Règles de Course à la Voile</i> (RCV), incluant l'annexe E,</li> <li>• les <i>prescriptions</i> nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées dans l'avis de course, qui seront diffusées selon IC3,</li> <li>• les <i>règlements</i> fédéraux,</li> <li>• le <i>système</i> de course HMS 2016, (février 2016),</li> <li>• l'Umpiring pour courses en flotte pour les voiliers radiocommandés,</li> <li>• le SYRNIN,</li> <li>• les règles concernant la crise sanitaire précisées en annexe.</li> </ul>	<p>1.1</p>	<p>The race is governed by:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• The rules as defined in the Racing Rules of Sailing (RRS), including appendix E,</li> <li>• French prescriptions translated for foreign competitors attached to the Notice of Race, which will be made available iaw SI3,</li> <li>• Federal regulations,</li> <li>• The HMS 2016 (February 2016),</li> <li>• Rules for umpired radio sailing boat,</li> <li>• The System for Reducing Protest Hearing (SYRPH),</li> <li>• The rules regarding the sanitary crisis stated in annex.</li> </ul>

<p>Les RCV suivantes sont modifiées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces faites en français</li> <li>• RCV E3.8(b) modifiée par IC 5.</li> <li>• RCV A4.2 et A5 modifiées par IC 13.4 et 13.5</li> <li>• RCV 60.1(a) modifiée par IC 14.6, le préambule et le para 1 de l'annexe COVID des présentes IC.</li> <li>• RCV 62.2 (a) modifiée par IC 14.7</li> <li>• RCV 66.2 (a) (2) modifiée par IC 14.8</li> </ul>	1.2	<p>The RRS are changed as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RRS E2.1(c) is canceled for hails in French</li> <li>• RRS E3.8(b) changed by SI 5.</li> <li>• RRS A4.2 and A 5 changed by SI 13.4 and 13.5</li> <li>• RRS 60.1(a) changed by SI 14.6, the preamble and para 1 of the COVID annex</li> <li>• RRS 62.2 (a) changed by SI 14.7</li> <li>• RRS 66.2 (a) (2) changed by SI 14.8</li> </ul>
<p>En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.</p>	1.3	<p>In case of translation, the French version of the IS shall prevail.</p>
<p><b>MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE</b></p>	2	<p><b>CHANGES TO SAILING INSTRUCTIONS</b></p>
<p>Les modifications aux IC pourront être communiquées oralement aux concurrents avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée. Ces modifications seront confirmées par écrit et mises à disposition selon IC3.</p>		<p>Competitors can be informed verbally of the SI changes prior the warning signal of the race or the heat concerned. These changes will be confirmed in writing and made available iaw SI3.</p>
<p><b>COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS</b></p>	3	<p><b>COMMUNICATION WITH COMPETITORS</b></p>
<p>Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'intérieur du hangar VRC. Ils seront également sur le site de l'épreuve (<a href="http://www.vrcenhdf.fr">www.vrcenhdf.fr</a>) et diffusés au groupe Whatsapp de l'épreuve.</p>		<p>Notice to competitors will be posted on the official notice board located in the "Local VRC" (Radiosailing hangar). They will be available on the event web site (<a href="http://www.vrcenhdf.fr">www.vrcenhdf.fr</a>) and issued on the event WhatsApp group.</p>

<b>[DP] [NP] CODE DE CONDUITE</b>	<b>4</b>	<b>[DP] [NP] CODE OF CONDUCT</b>
<p>Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.</p> <p>Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite.</p> <p>Des mesures raisonnables prises par les officiels de l'épreuve pour mettre en œuvre des directives, des protocoles ou des lois relatifs à la COVID-19 ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles.</p>	4.1	<p>Competitors and support persons shall comply with reasonable requests from race officials.</p> <p>Failure to do so can be considered as misconduct.</p> <p>Reasonable steps taken by event officials to implement the COVID-19 related directives, protocols and regulations are not "improper actions or omission", even should they prove later useless.</p>
<b>SIGNAUX FAITS À TERRE</b>	<b>5</b>	<b>SIGNALS MADE ASHORE</b>
<p>Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité de la zone de course.</p>	5.1	<p>Ashore, signals will be made from the flag mast located near the racing area.</p>
<p>La flamme « Aperçu » avec deux signaux sonores signifie : « La « flotte » est retardée ». Le signal d'avertissement sera fait au minimum deux minutes après l'amené de l'aperçu (1 signal sonore).</p>	5.2	<p>The display of AP Pennant with two sounds means that « the heat is postponed ». The warning signal will be made at least 2 minutes after lowering of AP pennant (1 sound).</p>
<p>L'envoi du pavillon L à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC3.</p> <p>Ceci modifie la règle E3.8.b.</p>	5.3	<p>The display of L Flag ashore means: A notice to competitors has been posted according SI3.</p> <p>This changes RRS E3.8.b.</p>

<b>PROGRAMME DES COURSES</b>	<b>6</b>	<b>SAILING PROGRAM</b>
<p>Le programme des courses est le suivant :</p> <p>1<sup>er</sup> juillet : 12h00 – Etablissement des flottes établies par le programme HMS et mises à disposition selon IC3            1<sup>er</sup> juillet : 13h00 – 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Flottes à suivre            2 juillet : 9h30 – 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Flottes à suivre            3 juillet : 9h30 – 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Flottes à suivre            4 juillet : 9h30 – 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Flottes à suivre</p>	6.1	<p>Racing is scheduled as follows:</p> <p>01 July 1200hrs – Heats generated by the HMS and made available iaw SI3.            01 July 1300hrs – 1st warning signal – Heats to follow            02 July 0930hrs – 1st warning signal – Heats to follow            03 July 0930hrs – 1st warning signal – Heats to follow            04 July 0930hrs – 1st warning signal – Heats to follow</p>
<p>Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement pour une nouvelle course ne sera donné après 13h30 et aucun signal d'avertissement pour une nouvelle flotte ne sera donné après 14h00.</p>	6.2	<p>On the final day of the competition, no warning signal will be given for a new race, after 1330hrs and no warning signal for a new heat, after 1400hrs.</p>
<b>ANNONCE DES FLOTTES</b>	<b>7</b>	<b>HEAT ANNOUNCEMENT</b>
<p>Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « Course N, flotte (x) au départ ».</p>		<p><i>Each starting procedure will be announced as follows: « N° course, flotte (x) au départ » which means "Race n° N, Heat (x) to the start".</i></p>
<b>ZONES DE CONTRÔLE ET DE MISE À L'EAU</b>	<b>8</b>	<b>CONTROL AND LAUNCH/RECOVERY AREAS</b>
<p>La zone de contrôle sera affichée au tableau de parcours.</p>	8.1	<p>The control area will be posted on the course board.</p>
<p>La zone de mise à l'eau et de récupération est le ponton auxiliaire dédié à proximité de chaque zone de course.</p>	8.2	<p>The launching/recovery area will be the dedicated landing stage near each racing area.</p>
<b>PARCOURS</b>	<b>9</b>	<b>COURSES</b>
<p>Les parcours seront de type VRC 3 ou 4 et seront mis à disposition selon IC3.</p>	9.1	<p>Type 3 or 4 RS courses will be used and made available iaw SI3.</p>

Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau Parcours, situé à proximité de la zone de contrôle.	9.2	The course to be sailed will be described on the Course Board located near the area control.  Note: The word “ <b>Tribord</b> ” means <b>Starboard-side course</b> , while “ <b>Bâbord</b> ” (usually used) is a <b>Port side course</b> .
<b>MARQUES</b>	<b>10</b>	<b>MARKS</b>
Les marques seront décrites sur le tableau Parcours.	10.1	The marks will be described on the Course Board.
<b>DÉPART</b>	<b>11</b>	<b>START</b>
[DP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d’avertissement n’a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant toute la durée de la flotte qui ne les concerne pas.	11.1	[DP] Waiting boats: Boats whose warning signal has not been made shall avoid the racing area for all the duration of the heat in which they are not sailing.
Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 3 minutes après son signal de départ sera classé DNS.	11.2	A boat starting later than 3 minutes after the starting signal will be scored DNS.
<b>SYSTÈME DE PÉNALITÉ</b>	<b>12</b>	<b>PENALTY SYSTEM</b>
L’Umpiring pour course en flotte pour voiliers radiocommandés s’applique et sera mis à disposition selon IC3.		Rules for umpired radio sailing apply and will be made available according SI3.
<b>TEMPS LIMITES</b>	<b>13</b>	<b>TIME LIMITS</b>
A l’exception de la course 1 (pas de temps limite), les temps limites seront les suivants :	13.1	Except for Race 1 (no time limit), the time limits will be as follows:
30 minutes pour le premier bateau pour finir.	13.2	30 minutes for the first boat to finish the heat.
Le temps limite pour finir (TLF) après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini est de 5 minutes.	13.3	The Time Out Limit (TLO) for finishing after the first boat finishes shall be 5 minutes,

Si 6 (ou 4) bateaux ou moins manquent à finir à l'expiration du TLF ils seront classés par le comité de course selon leur position sur l'eau à la fin de ce temps limite.	13.4	At the expiry of the TLO, if 6 (or 4) or fewer boats are still racing, they will be scored by the race committee with finishing places according to their order on the water.
Si plus de 6 (ou 4) bateaux manquent à finir à l'expiration du TLF, ce dernier sera prolongé jusqu'à ce que seulement 6 (ou 4) bateaux manquent à finir. Ces 6 (ou 4) bateaux seront alors classés par le comité de course selon leur position sur l'eau.	13.5	At the expiry of the TLO, if more than 6 (or 4) boats are still racing, TLO should be extended until only 6 (or 4) boats remain racing on the water, at which point, they will be recorded by the race committee with finishing places according to their order on the water.
<b>RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION</b>	<b>14</b>	<b>PROTEST AND REQUEST FOR REDRESS</b>
Le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique. Le texte sera mis à disposition selon IC3.	14.1	System for Reducing Protest Hearings (SYRPH) will be used. The text will be made available iaw SI3.
Les formulaires de réclamation sont disponibles auprès du comité de course.	14.2	Protest forms will be available at the race committee.
Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être rendues au jury dans le temps limite.	14.3	Protests, request for redress or reopening shall be handed to the protest committee within the time limit.
Des avis seront communiqués selon IC3 dans les 10 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle « Jury », située au 1 <sup>er</sup> étage du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information du jury. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des concurrents. Le port du masque est obligatoire pendant les instructions.	14.4	Notices will be made available iaw SI3 no later than 10 minutes following the protest time lime to inform the competitors of hearings in which they are parties or named as witnesses. Hearings will take place in the "Jury room" located in the clubhouse (1 <sup>st</sup> floor). The starting time of the hearings will be posted on the protest committee official notice board. Hydroalcoholic gel will be made available to competitors. Face masks are mandatory during hearings.
Les avis de réclamation du comité de course, du jury ou du comité technique seront mis à disposition pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b) après application du SYRNIN et selon IC3.	14.5	Protests from the race committee, the protest committee or technical committee will be made available to inform the competitors according to RRS 61.1(b), once SYRPH has been used and in accordance SI3.



<p>Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- départ, bateaux en attente,</li> <li>- règles de sécurité,</li> <li>- publicité,</li> <li>- annexe relative à la COVID-19.</li> </ul>	14.6	<p>Breaches to the following instructions will not be ground for protest by a boat (This changes RRS 60.1(a)):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Start, waiting boats,</li> <li>- Safety Rules,</li> <li>- Advertising.</li> <li>- COVID-19 related annex.</li> </ul>
<p>Le dernier jour de course prévu, une demande de réparation basée sur une décision du jury doit être déposée pas plus tard que 10 minutes après la mise à disposition de la décision. Cela modifie la RCV 62.2 (a).</p>	14.7	<p>On the last scheduled day of racing, a request for redress based on a protest committee decision shall be delivered no later than 10 minutes after the decision was made available. This amends RRS 62.2 (a).</p>
<p>Le dernier jour de course programmé de la course, une demande de réouverture d'instruction doit être transmise au plus tard dans les 10 minutes après que la partie a été informée de la décision ce même jour. Cela modifie la RCV 66.2 (a) (2).</p>	14.8	<p>On the last scheduled day of racing, a request for reopening shall be delivered no later than 10 minutes after the party was informed of the decision that day. This amends RRS 66.2 (a) (2).</p>
<p>Tout comportement allant à l'encontre des bonnes manières ou de l'esprit sportif ou qui discrédite notre sport pourra se traduire par une instruction en vertu de la RCV 69 (pour cause de mauvaise conduite publique). Des sanctions pourront comprendre un ou deux tours de pénalité(s) donnés par un umpire (pénalité effectuée immédiatement pour éviter une instruction), la disqualification d'un bateau de la course en question ou des courses suivantes, exclusion de la régata, ou autre action de la compétence du jury.</p>	14.9	<p>All acting against good manners or sportsmanship or disparaging our sport will cause a request as RRS 69 (for public bad acting). Sanction may be one or two penalty turns given by an umpire (immediate effect to avoid instruction), disqualification for the actual course or later ones, exclusion of the race, or other action depending of the protest committee's competency.</p>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>15</b>	<b>SCORING SYSTEM</b>
<p>Le système de classement est précisé dans le système de course HMS.</p>	15.1	<p>The scoring system is described in the HMS.</p>
<p>4 courses doivent être validées pour valider la compétition.</p>	15.2	<p>4 races shall be completed for the race to be validated.</p>



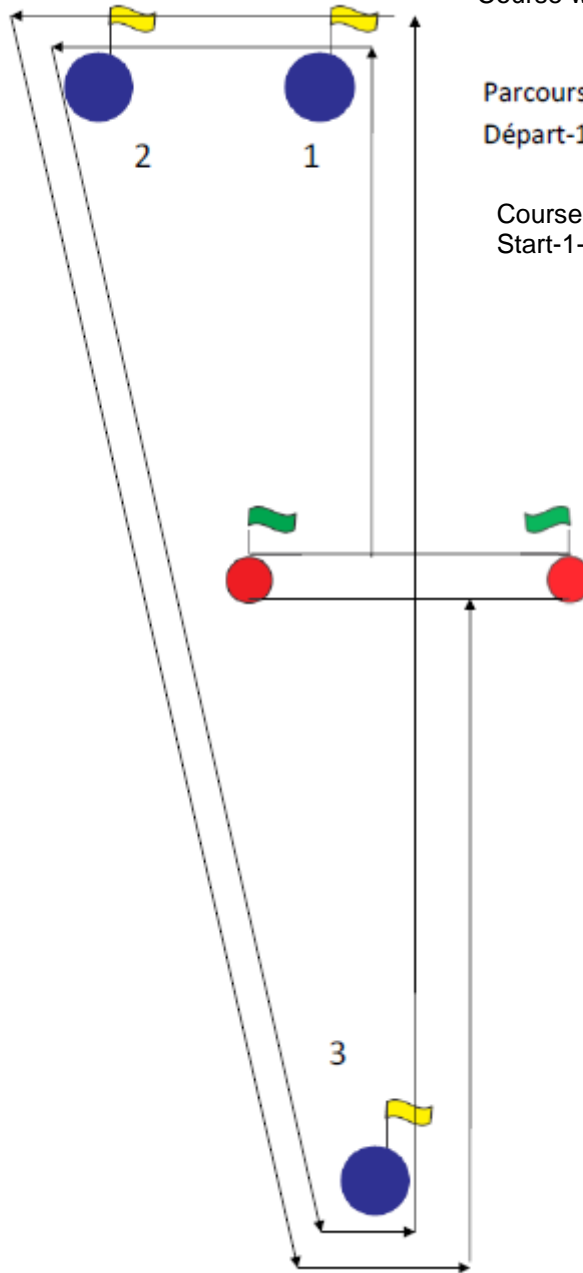
<b>[DP] RÈGLES DE SECURITÉ</b>	<b>16</b>	<b>[DP] SAFETY REGULATIONS</b>
<p>Quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions.</p>		<p>When on board rescue boat, each competitor is responsible for wearing a personal flotation device adequate to the conditions.</p>
<b>[DP] REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>17</b>	<b>[DP] REPLACEMENT OF EQUIPEMENT</b>
<p>Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du comité technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable.</p>		<p>Replacement of damaged or lost equipment will not be allowed without the written authorization of the technical committee. Request for replacement shall be made in writing at the first reasonable opportunity.</p>
<b>CONTRÔLES DE JAUGE</b>	<b>18</b>	<b>MEASUREMENTS CHECKS</b>
<p>Un bateau peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le comité de course pourra faire contrôler un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des concurrents et des membres du comité technique pendant ce contrôle.</p>		<p>A boat may be inspected at any time for compliance with the Class Rules or the Sailing Instructions. The race committee may decide to have a boat controlled at any time by just hailing « N° (x) à la jauge » ('Boat X for measurement'). The competitor will then proceed immediately to the measurement area. Hydroalcoholic gel will be made available to competitors and technical committee members during this check.</p>
<b>[DP] RADIO</b>	<b>19</b>	<b>[DP] RADIO</b>
<p>Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration.</p>		<p>Competitors must ensure that their radio equipment complies with official regulations.</p>

<b>PUBLICITÉ</b>	<b>20</b>	<b>ADVERTISING</b>
S/O.		N/A.
<b>BATEAU OFFICIEL DE RÉCUPÉRATION</b>	<b>21</b>	<b>OFFICIAL RESCUE BOAT</b>
Le bateau officiel de récupération sera identifié par un pavillon orange.		The official rescue boat will be identified by an orange flag.
<b>PRIX</b>	<b>22</b>	<b>PRIZES</b>
Le titre de « Champion de France de la classe 1 Mètre » sera attribué au premier du classement général.	22.1	The winner of the event will be declared “Champion de France de la Classe 1 Mètre”.
Les trois premiers du classement général recevront respectivement une médaille d’or, d’argent et de bronze.	22.2	Medals (Gold, Silver and Bronze) will be awarded to the first 3 positions according to the final results.
Le trophée de l’association française de la classe 1 Mètre sera attribué au premier licencié FFVoile au classement de l’épreuve.	22.3	The first FFVoile affiliated will receive the French 1 Meter Class trophy.
Des lots de participation pour chaque compétiteur.	22.4	Attendance awards will be given to all competitors.
<b>DÉCISION DE COURIR</b>	<b>23</b>	<b>DECISION TO RACE</b>
La décision d’un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l’autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).		Decision to participate or to keep racing is a competitor’s responsibility. Therefore, by agreeing to participate or to keep racing, the competitor discharges the organizing authority for any liability in case of damage (property and/or injury).

Arbitres désignés		24	Appointed racing officers	
Président du comité de course :	Gilles Brunel		Chief Race Committee:	Gilles Brunel
Adjoint PCC	Jean-Philippe Coenen		Deputy RC:	Jean-Philippe Coenen
Comité technique :	Raymond Cronimus		Technical Committee:	Raymond Cronimus
Adjoint comité technique :	Gilles Martin		Deputy Technical Committee :	Gilles Martin
Président du jury :	Frédéric Bertin		Protest Committee Chairman:	Frédéric Bertin
Juge :	Philippe Godeau		Judge:	Philippe Godeau
Juge :	Annick Martin		Judge:	Annick Martin
Juge :	Pierre Parent		Judge:	Pierre Parent

**Parcours type 3 VRC / Type 3 RS course**

Parcours 3 : Banane avec bouée de dégagement :



Course 3: Windward-Leeward  
Course with Offset Mark

Parcours :

Départ-1-2-3-1-2-3-arrivée

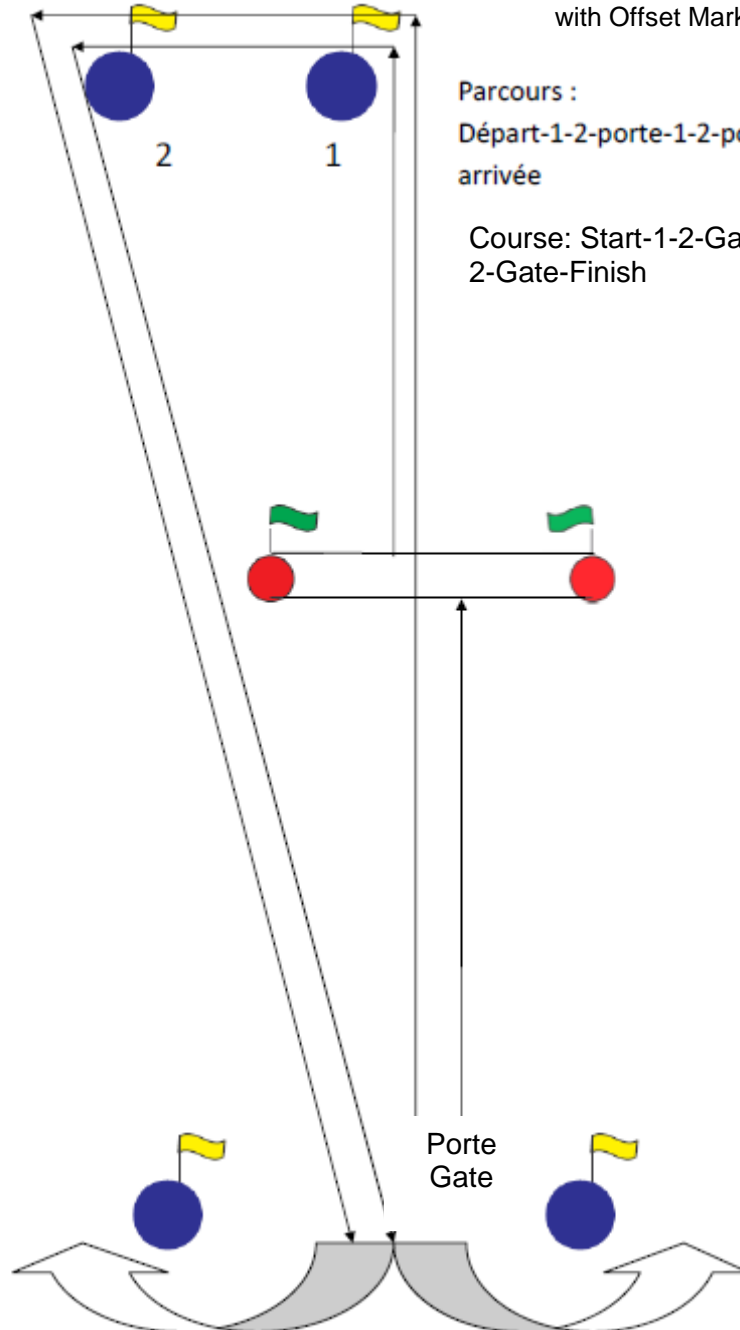
Course:

Start-1-2-3-1-2-3-Finish

**Parcours type 4 VRC / Type 4 RS course**

Parcours 4 : Banane avec bouée de dégagement et porte sous le vent :

Course 4: Windward-Leeward Course with Offset Mark and downwind gate.



Parcours :

Départ-1-2-porte-1-2-porte-  
arrivée

Course: Start-1-2-Gate-1-  
2-Gate-Finish

## ANNEXE COVID-19 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

### Préambule

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions des instructions de course sans préavis.

Les moyens numériques [internet, <http://vrcenhdf.fr/> et groupe WhatsApp dédié] seront utilisés en complément de l'affichage au tableau officiel d'information. Les affichages physiques seront réduits.

Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID-19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

### 1. Gestes barrières (DP)

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf).
- Tous les participants au Championnat de France (organisateur, arbitres, coureurs) doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans le Championnat de France n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion

#### a) Référent COVID

Le référent COVID sera JEAN CLAUDE LENOIR, [vlenoir@club-internet.fr](mailto:vlenoir@club-internet.fr).

#### b) Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :



- Représentant de l'AO,
  - Président du Comité de Course,
  - Président du Jury,
  - Référent COVID,
  - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
- Fonctionnement :
- Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>. Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

### 3. Prise en compte du risque Covid19 par les participants

En s'inscrivant au Championnat de France tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

### 4. Cas suspect de COVID 19

Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69.